

## LE RISQUE FEU DE FORET



### Quels sont les enjeux ?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de Communes de Cèze Cévennes porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.

**53 %**  
de forêt sur  
votre territoire  
(16 980 ha)

### LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE !

**100 %**  
de votre territoire  
concerné par le risque  
incendie

**19 164**  
habitants exposés

**1,4 millions**  
de m<sup>3</sup> de bois sur pied  
menacés

### Pourquoi agir ?



**1 ha brûlé**  
=  
**10 000 €**  
de dégâts  
occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous avez pris la compétence DFCI. Vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

**1 ha brûlé**  
=  
**46 t de CO<sub>2</sub>**  
rejeté dans  
l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

**AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !**

# Quel est le risque sur la Communauté de Communes de Cèze Cévennes ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :

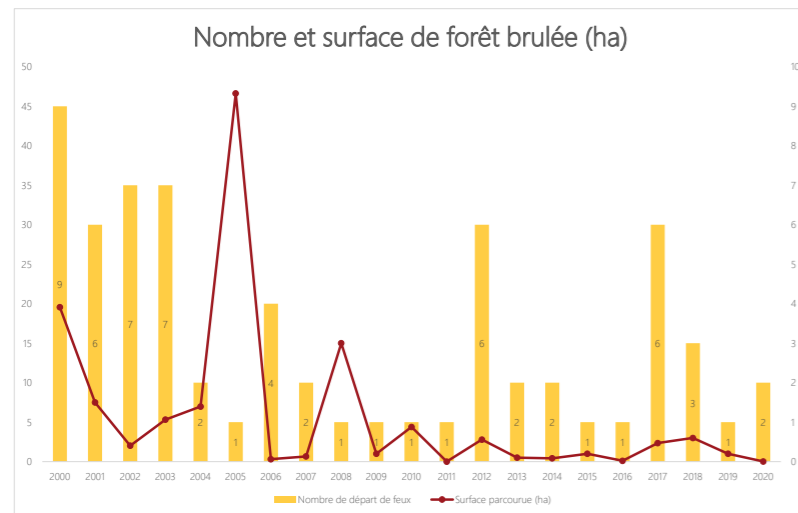
**Les feux de forêts** : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.

**Les AFERPU** (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

Le nombre total de feux (AFERPU et Feux de Forêts) sur une période de 20 ans, est **globalement baisse** (1117 feux sur la période), **tout en restant à un niveau élevé** (53 feux en moyenne par an).

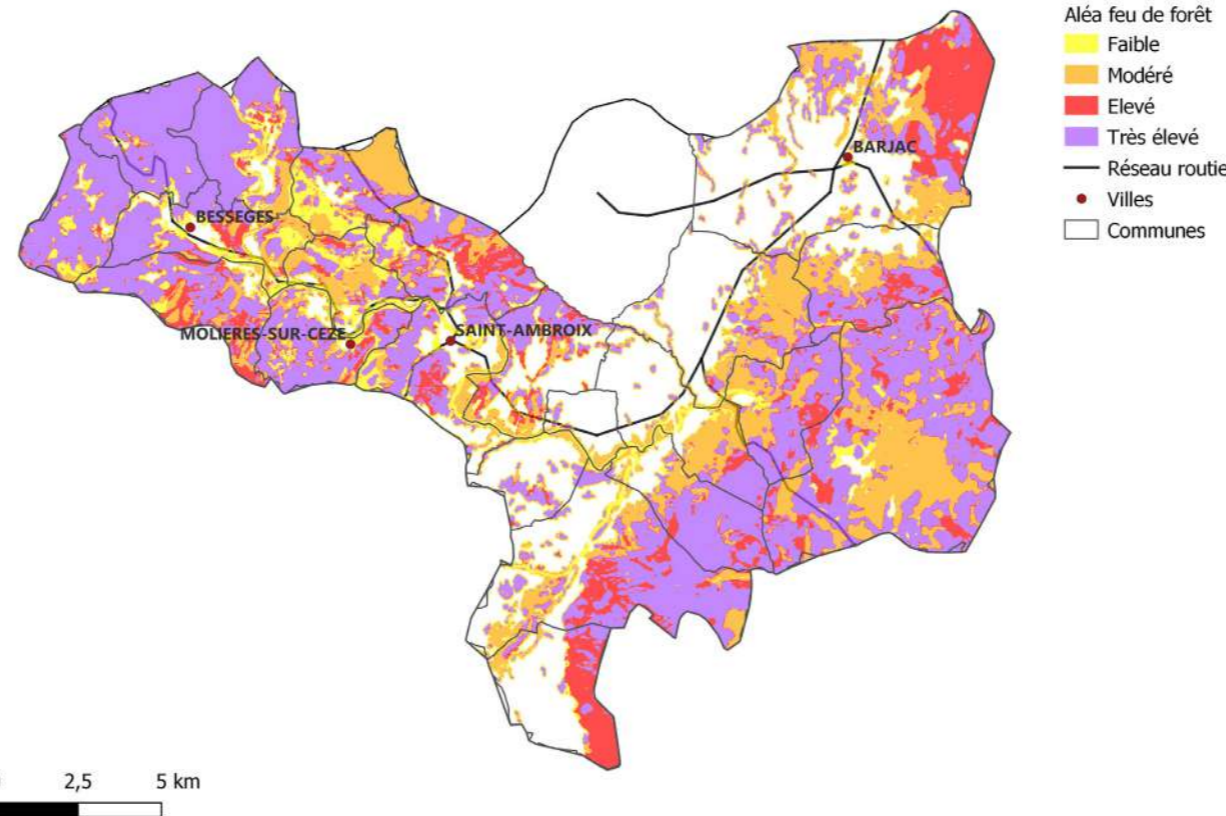
Cependant, **le nombre de feux de forêt**, lui, **est en dents de scie, oscillant entre 1 et 9 feux par an.**

**La surface de forêt brûlée est assez faible** avec 6 ha/an, avec quelques feux de taille plus importante.



**Deux années noires en 1985 et 1986** qui ont parcouru plus de 528 et 724 ha

**1 départ de feu tous les 6,9 jours** depuis 20 ans



**16 %** de la surface forestière du territoire a brûlé en 50 ans

**120 ha de forêt ont brûlé les 20 dernières années** (2 722 ha en 50 ans).

Votre territoire est très boisé. Les autres feux de l'espace rural et périurbain sont courants. Ceux-ci peuvent dégénérer en atteignant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

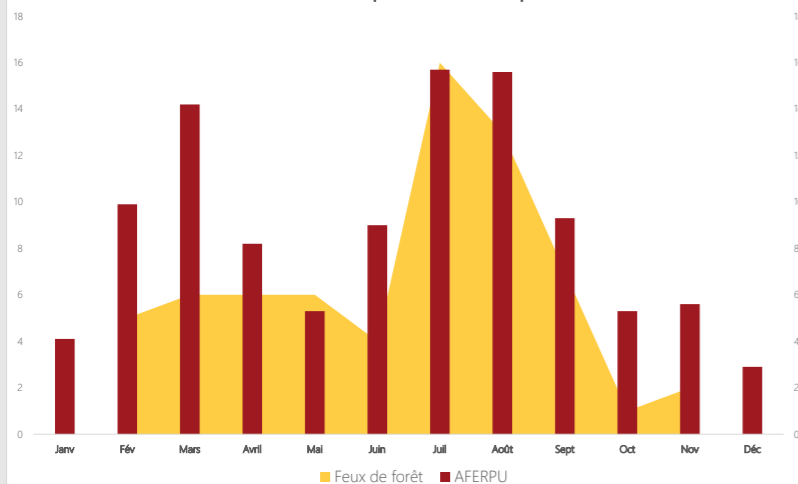
**66** feux de forêts les 20 dernières années (433 feux en 50 ans)

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

**1 051** AFERPU les 20 dernières années (2 308 feux en 50 ans)

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs forestiers, par **arrêté préfectoral du 31/08/2012**, **tout emploi de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.**

Nombre de départ de feux par mois



**Un risque présent toute l'année**

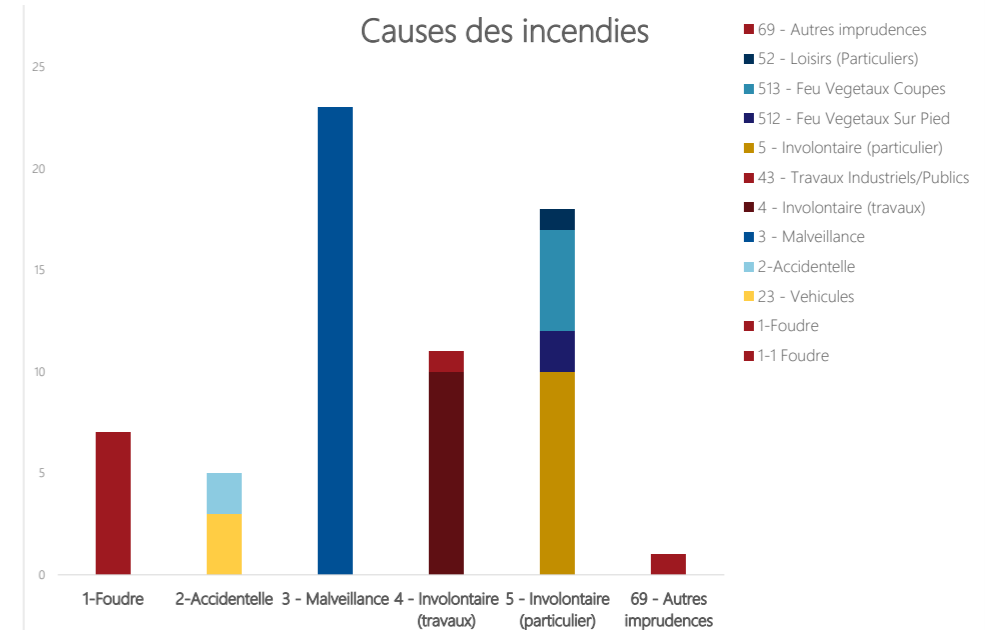
De manière générale, dans le Gard, les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale. **Sur le territoire, les feux se répartissent en 2 périodes (hiver et été). C'est assez atypique.**

**Les feux péri-urbains sont également très présents en février et mars, avec les périodes d'écobuage.**

**1 feu sur 2 est involontaire (45%)**

**1/3 sont de la malveillance (35%)**

Causes des incendies





# Comment agir ?

**Le nombre de feux de forêt est assez faible mais peut impacter de grandes surfaces**

Avant que les forêts et les espaces naturels de l'intercommunalité ne subissent des dommages irréparables, il est essentiel d'intensifier la communication auprès des administrés et les touristes sur les risques d'un incendie de forêt. Il faut inculquer la culture du risque et prévenir les négligences !

- ▶ **Lancez une campagne de communication dans le journal de l'intercommunalité et dans vos offices de tourisme pourrait être bénéfique.**
- ▶ **Communiquez auprès des administrés sur l'intérêt de réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage pour se protéger du feu et protéger la forêt.**

**Le nombre de feux périurbain est important !**

La population de l'intercommunalité étant conséquente, les feux périurbains le sont également. Plusieurs arrêtés encadrent déjà les feux. Il est important de les faire connaître et respecter.

- ▶ **Installez des panneaux et des affiches dans les secteurs les plus touristiques et les plus à risque.**

L'encadrement et la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire font partie des leviers d'action.

- ▶ **Intégrez les préconisations du Porter à Connaissance départemental sur le risque feu de forêt dans vos documents d'urbanisme et de planification. Évaluez le risque feu de forêt avant l'autorisation de nouveaux permis de construire.**

**L'imprudence représente quasiment 50% des feux**

Il est essentiel d'indiquer aux administrés que l'imprudence est responsable de près de la moitié des départs de feux.

- ▶ **Dans les périodes à risque, rappelez que les travaux doivent être proscrits suivant les horaires (arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071).**

Le brûlage des végétaux est formellement interdit, sauf dérogation spéciale. La gestion des déchets est une compétence de l'intercommunalité et un enjeu pour limiter les combustibles à proximité des lieux de vie et d'activités.

- ▶ **Communiquez sur les horaires des déchetteries. Proposez des solutions supplémentaires de stockage et de ramassage des déchets verts dans les périodes propices au débroussaillage.**

**CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PRÊTS À L'EMPLOI !**

Retrouvez tous nos outils dédiés aux élus sur notre site internet [www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



Communes et Collectivités forestières  
Gard

**CONTACTEZ-NOUS**  
Communes et Collectivités forestières  
du Gard  
04.11.75.85.17  
[gard@communesforestieres.org](mailto:gard@communesforestieres.org)  
[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)

Avec le soutien financier de :

